

Vendredi 5 septembre 2014, la Société Royale Forestière de Belgique organisait une formation sur les « aménagements favorables à la cynégétique et à la biodiversité ». C'est ainsi qu'elle a rassemblé les participants sur les lieux même d'aménagements conçus dans le cadre du projet LIFE ELIA, à Winnenne (Beauraing).



Comme Elia l'a réalisé dans les plaines au pied des pylônes, pourquoi ne pas utiliser ces espaces désertifiés en vue d'améliorer la biodiversité et, donc, aussi la capacité d'accueil de la forêt ? Photo Life Elia

Haute tension et attentions pour la biodiversité

ELIA est gestionnaire du réseau de transport d'électricité à haute tension, en Belgique. Cette entreprise a la responsabilité de la sécurisation notamment des tracés de lignes aériennes (ce qui constituent deux tiers du réseau) et de la continuité de l'approvisionnement des clients en électricité. Pour des raisons de sécurité, ces lignes électriques doivent s'étendre au-dessus de sols dégagés - afin d'éviter l'endommagement par la croissance ou la chute d'arbres - dont la libre disposition échappe à leurs propriétaires ou usagers. Ces espaces ressemblent dès lors souvent à des couloirs (d'une largeur de cinquante mètres) ne présentant guère d'intérêt puisqu'ils sont traités par un gyrobroyeage régulier et sont démunis de toute végétation particulière. Si le propriétaire de l'assiette de la ligne perçoit un dédommagement pour la perte de reve-

nus consécutive à l'absence de plantations sous et aux abords du tracé, ces zones sont généralement considérées comme des sites ne permettant plus une production forestière. Pour les riverains et les promeneurs, ces ouvertures ne sont plus que des trouées dommageables.

Tirer parti des zones désertifiées sous les câbles électriques

Ces constats ont amené deux associations (CARAH et Solon) à proposer à ELIA d'améliorer les pratiques de gestion de ces couloirs de sécurité en y amenant une plus-value environnementale. L'objectif était d'apporter des bénéfices pour la biodiversité mais aussi aux différents acteurs impliqués, sans que cela n'augmente le prix d'entretien. ELIA, la société française de transport

d'électricité RTE et la Région Wallonne se sont montrées particulièrement intéressées par ces idées qui sont devenues un projet LIFE (instrument financier européen en faveur de l'environnement), sélectionné au printemps 2011 pour une durée de cinq ans (soit jusqu'en août 2016).

L'objectif est d'aménager et de restaurer les 160 kilomètres de couloirs en Région wallonne, en y ramenant de la biodiversité par la mise en place de diverses actions innovantes. Celles-ci concernent 21 cantonnements et 33 communes. Il est également cherché à sensibiliser divers publics sur l'intérêt d'une faune et d'une flore riches dans ces habitats linéaires. Ces actions sont proposées aux propriétaires forestiers dans le cadre d'un contrat de gestion et ces propriétaires ont toutes facultés de négocier la recherche et la mise en place de ces actions en impliquant

gestionnaire et usagers de leur domaine. En effet chaque partie concernée peut aussi contribuer à la recherche d'idées et à l'aménagement, la gestion des lieux. Il faut s'efforcer de rendre chacune des parties gagnantes. Ces actions sont les lisières, les vergers conservatoires, les tourbières et landes, les mares, les invasives, les prairies fleuries, les pâturages et fauches. Le choix de l'action à retenir s'effectue en fonction du site bien sûr mais aussi des désiderata des personnes concernées.

Les sites visités

1) Les tourbières et landes :

Ces sites font partie de ceux qui sont les plus menacés. Leur restauration peut passer par un étrépage, c'est-à-dire par l'enlèvement d'une couche superficielle du sol. Cela a pour conséquence de provoquer le réveil des graines endormies dans le sol plus profond, comme celle de la callune. Si l'effet escompté n'est pas atteint, un ensemencement ou un repiquage d'espèces indigènes peut être envisagé. Quant aux terres et aux souches



Les propriétaires peuvent intervenir dans les actions proposées et y intéresser les gestionnaires et utilisateurs de leur domaine, dont les chasseurs. Photo Life Elia

racées, elles sont accumulées en bordure de forêt afin de servir d'abris aux reptiles (andainage).

Cet étrépage correspond d'ailleurs à l'ancien droit d'usage permettant de recueillir du terreau.

D'autres mesures peuvent être retenues, comme le rebouchage de drains ce qui permet aux landes humides et aux tourbières de recommencer à vivre et abriter la faune et la flore qui les caractérisent. Ces zones peuvent ensuite être gérées par pâturage.

2) Les mares :

L'objectif du projet est de créer 100 mares, sans introduction de poissons ou de plantes. Elles doivent avoir une surface d'au moins 25 mètres carrés, une profondeur maximale de 1 mètre cinquante, avec une pente douce au sud. Le souci est qu'elles ne se comblent pas trop vite. Il faut aussi bien sûr que le sol s'y prête et que la zone dispose d'un potentiel permettant de retrouver amphibiens, odonates, oiseaux spécifiques.

3) Les vergers conservatoires :

Dans la zone visitée, néfliers, pommiers et poiriers sauvages ont été plantés à partir de graines prélevées dans la nature, conservées par lots d'origine dûment identifiée. Ensuite leur dormance a été levée au Comptoir forestier de Marche-en-Famenne et les plants ont été élevés en pépinières.



La restauration des tourbières et le rebouchage des drains permettent le retour de toute une petite faune et une flore, profitable à toute la faune locale. Photo Life Elia

Plus d'informations ? Voyez

- www.life-elia.eu
- [www.ntf.be \(Défense des propriétaires ruraux de Wallonie\)](http://www.ntf.be)
- [www.biodiversite.wallonie.be , à propos des SEP \(structure écologique principale\)](http://www.biodiversite.wallonie.be)
- [www.srfb.be \(Société royale forestière\)](http://www.srfb.be)



La réintroduction d'espèces fruitières est certes une bonne chose pour la biodiversité mais aussi pour les ongulés qui sont gourmands de ces fruits, une implication des chasseurs dès le début de l'action est dès lors indispensable. Photo Life Elia

Il importe de veiller à étager les essences en plantant les plus basses vers le centre et les plus hautes vers l'extérieur du couloir. On peut aussi envisager de ne planter que sur une partie de la largeur afin d'installer, dans un deuxième temps (pour éviter les chablis), une lisière entre le verger et la forêt. Ces plants sont à protéger des ongulés ; ici une collaboration avec les chasseurs peut être opportune. Cette action ne manque pas d'intérêt pour la petite et la grande faune, ainsi que pour le sylviculteur et le chasseur. 20 hectares de verger devraient être installés.

4) Les lisières : (site visité : la propriété forestière de Monsieur Baar, à Pondrome.) Ce propriétaire avait le souci de respecter le cahier des charges du label PEFC. C'est de là qu'il s'est montré intéressé par le projet LIFE ELIA. Dans la recherche de solutions et dans les négociations, il a toujours eu le souci d'inclure les chasseurs afin que chacun tente de trouver un avantage au projet.

Avec un projet « lisière », on passe d'un couloir en forme de 'U' à un couloir en forme de 'V'.

La partie centrale (20 mètres) reste un espace herbacé. Le produit de la fauche est ou non enlevé. Le maintenir sur place permet en apport bénéfique en azote et

augmente l'appétence du gagnage, mais cela nuit à l'apparition d'espèces diversifiées. L'époque du fauchage a aussi son importance si on tient compte de la nidification, de la montée en graines.

Sur les bordures (15 mètres de part et d'autre), les essences herbacées (fougères) puis ligneuses s'étagent en fonction de leur hauteur croissante (bourdaine, prunellier, noisetier, fusain, sureau noir, saule à oreillette, fruitiers, ...).

C'est ainsi qu'un bouleau sera toléré jusqu'au moment où il atteindra une certaine hauteur ; ensuite il sera coupé ou annelé. Pour composer ces strates, on part si possible de ce qui existe déjà sur place. On peut aussi planter ; on s'efforce de procéder en serrant les plants afin d'éviter l'apparition d'essences hautes et de limiter les dégâts de gibier.

Tous les trois rangs, une bande de trois à quatre mètres est préservée afin de permettre aux véhicules d'entretien de passer. Ce travail de gestion des lisières est réalisé par ELIA mais sa réalisation peut être négociée avec le propriétaire ou l'usager dans la mesure où les règles de sécurité de la ligne sont respectées. Le propriétaire peut ainsi conserver le bois de chauffage.

La lisière peut être interrompue pour les layons d'exploitation ; elle peut être

sinuuse ; des bosquets ligneux peuvent occuper la zone herbacée, ...

Ainsi, on voit apparaître toute une série d'espèces d'insectes, de mammifères et d'oiseaux normalement absents des couloirs en 'U'. Quant à la forêt, elle s'enrichit d'essences secondaires généralement absentes. Le bois mort peut être maintenu sur place. La lisière réduit aussi l'effet chablis. Le gibier y trouve une nourriture diversifiée et des abris.

Au terme du projet LIFE ELIA, la société de transport d'électricité restera gestionnaire des couloirs de sécurité, mais il est à espérer que des sources de financement continueront à exister pour que ces initiatives conservent leur sens.

■ Yves Scieur